

Date

Nom du Reservataire

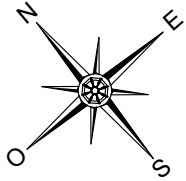
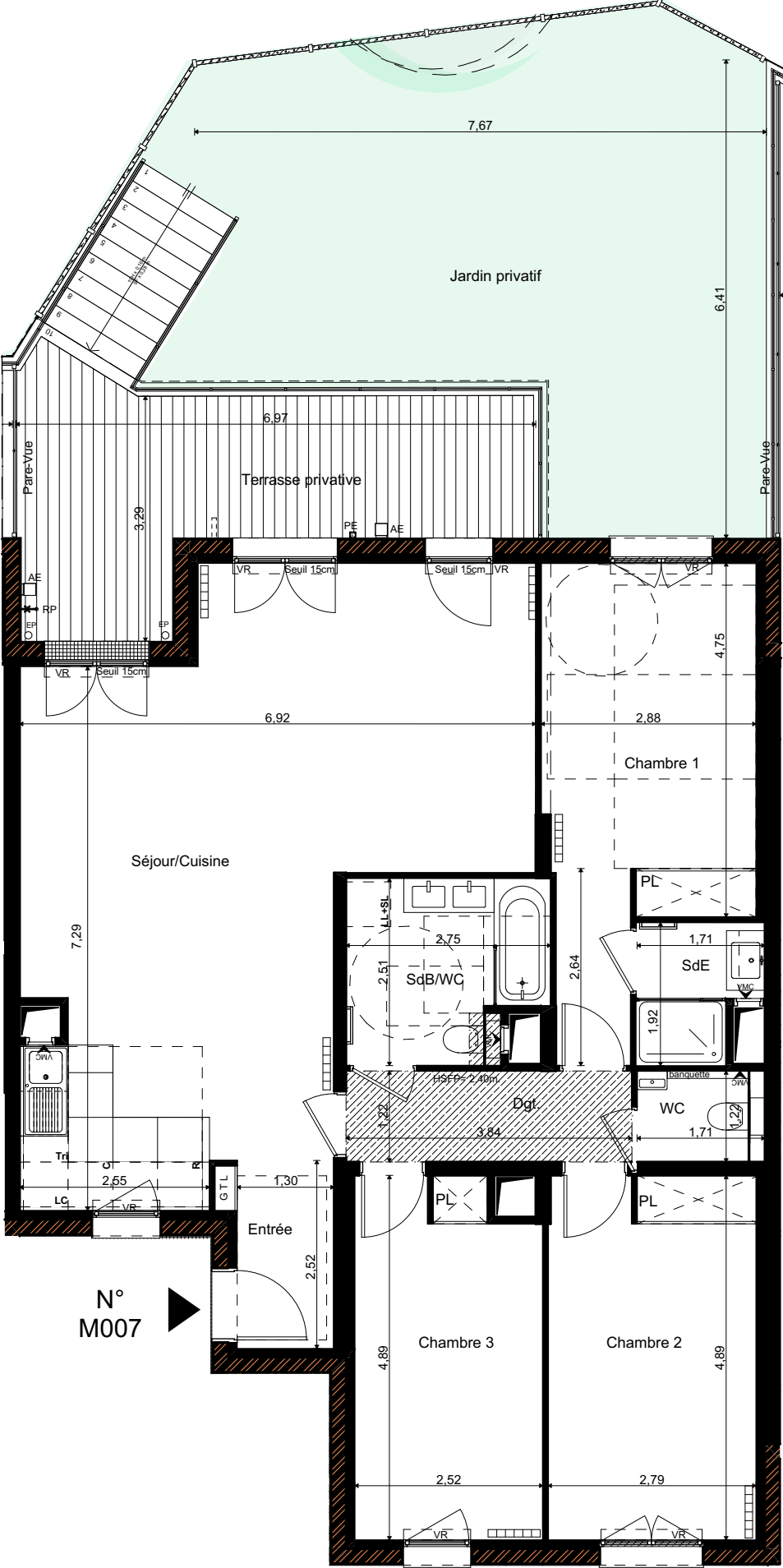
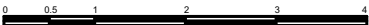
Visa du Reservataire

Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-Corps
MC	Main Courante
	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
BE	Boite à eaux
	Sèche-serviette
	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
	Retombée de poutre
	Robinet de puisage
	Prise étanche
	Applique étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



Echelle graphique



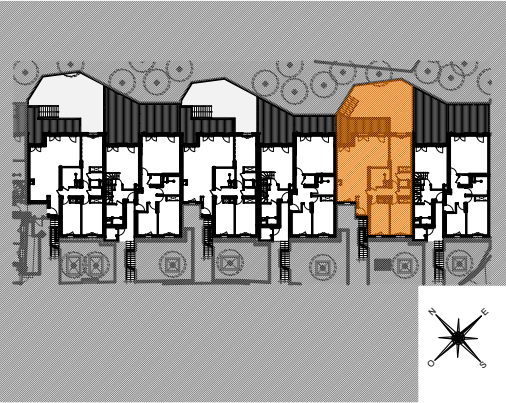
33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALLS M
APPARTEMENT M007
4 Pièces RDC

Entrée	3,22
Séjour/Cuisine	43,04
Chambre 1	15,39
Chambre 2	13,56
Chambre 3	11,78
SdB/WC	6,34
SdE	2,84
WC	2,09
Dgt	4,68
Surfaces habitables	102,94 m²
Terrasse	17,00
Jardin Privatif	42,68
Surfaces annexes	59,68 m²
Surface totale habitable et annexe	162,62 m²

PLAN DE REPERAGE



Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Date

Nom du Reservataire

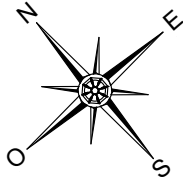
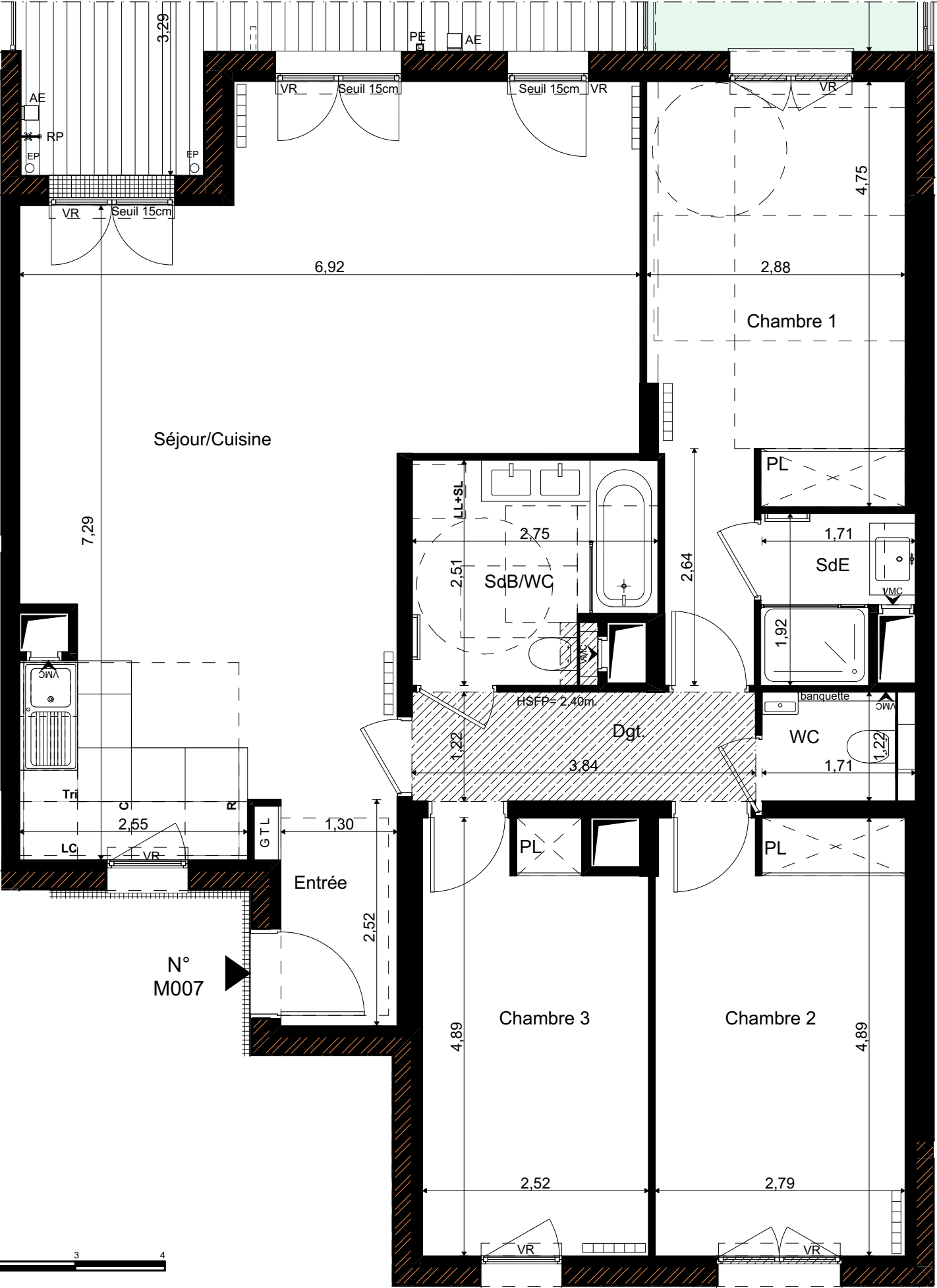
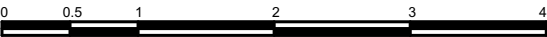
Visa du Reservataire

Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-Corps
MC	Main Courante
	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
BE	Boite à eaux
	Sèche-serviette
	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
	Retombée de poutre
	Robinet de puisage
	Prise étanche
	Applique étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



Echelle graphique



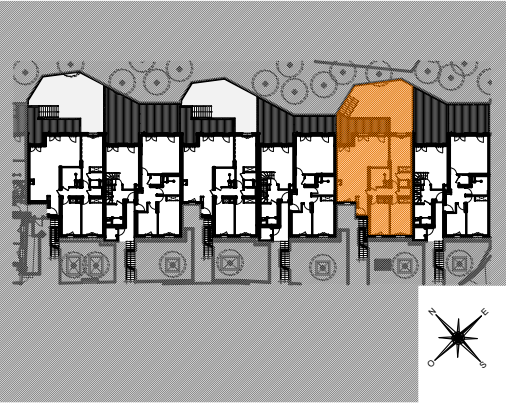
33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALLS M
APPARTEMENT M007
4 Pièces RDC

Entrée	3,22
Séjour/Cuisine	43,04
Chambre 1	15,39
Chambre 2	13,56
Chambre 3	11,78
SdB/WC	6,34
SdE	2,84
WC	2,09
Dgt	4,68
Surfaces habitables	102,94 m²
Terrasse	17,00
Jardin Privatif	42,68
Surfaces annexes	59,68 m²
Surface totale habitable et annexe	162,62 m²

PLAN DE REPERAGE



Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.